

# Fiche d'information – Municipalité du Village de Val-David

Avril 2023 : Vente pour défaut de paiement de taxes



4899-35-1472-0-000-0000

RUE DES SOURCES

LOT N° 2 988 960

## Extrait de la matrice graphique – MRC des Laurentides



### Description sommaire du terrain

- Zonage : H-04
- Secteur desservi seulement par l'aqueduc
- Terrain adjacent à rue privée non aménagée ni carrossable
- Dispositions architecturales applicables : chalet de type Suisse (règlement 601, chapitre 2, section 2)
- Secteur assujéti au règlement sur les PIIA « secteurs montagneux »

Valeur au rôle		Valeur au rôle antérieur (Historique)	
Date de prise d'effet: 01/01/2021		Matricule antérieur: 4899-23-5585-0-000-0000	
> Valeur bâtisse	0,00	> Valeur de la bâtisse	0,00
> Valeur terrain	11 300,00	> Valeur du terrain	16 200,00
> Valeur immeuble	11 300,00	> Valeur de l'immeuble	16 200,00
Valeur uniformisée (mutation)	17 176,00		
Exploitation agricole enregistrée		Terrain	
Valeur scolaire EAE	11 300,00	Frontage	30,970 Mètres
Valeur bâtisse EAE	0,00	Profondeur	49,450 Mètres
Valeur terrain EAE	0,00	Superficie	1 453,800 Mètres carrés
Valeur totale EAE	0,00	Superficie zonée	0,000 Mètres carrés
		Superficie totale EAE	0,000 Mètres carrés
Répartitions fiscales		Zonage agricole	Blanc
		Code de fonds de terre	
		Zones	H-04

# Fiche d'information – Municipalité du Village de Val-David

Avril 2023 : Vente pour défaut de paiement de taxes



## Zone H-04

VAL-DAVID

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement réfèrent aux normes minimales exigées pour un lot à l'extérieur d'un secteur riverain, avec 1 service. Voir les dispositions du Règlement de lotissement pour les normes d'un lot situé à l'intérieur d'un secteur riverain ou desservi.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
601-4	21 mai 2009
601-12	20 janvier 2011
601-22-1	16 décembre 2016

Date: 11 mars 2008

Apur urbanistes-conseils

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE "Z" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Régional									
C3 Service automobile									
C4 Restauration									
C5 Hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole et transformation									
A2 Exploitation forestière									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil et fourrière									

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Marges (mètres)									
Avant (min / max.)	6								
Latérales (min. / totales)	3 / 6								
Arrière (min.)	9								
Taux d'implantation (min. / max.)	- / 20%								

### CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1 / 2								
En mètres (min. / max.)	5 / 11								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m <sup>2</sup> (min.)	37								
Largeur (min.)	6								
Profondeur (min.)									
Nbre logement / bâtiment	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m <sup>2</sup> (min.)	1 500								
Frontage (min.)	25								
Profondeur (min.)									

### DISPOSITIONS PARTICULIERES

Noyau villageois									
Usage mixte									
Usage multiple									
Entreposage extérieur									
Projet intégré									
Atelier d'artistes et d'artisans	●								
Serv. / commerce à domicile	●								
Fermette									
Logement suppl. au sous-sol	●								
Logement intergénérationnel	●								
Règlement sur les PIIA	●								